



## Communiqué de presse

### Encore beaucoup de jeunes resteront dans la rue

**Longueuil, juin 2010.**

Le 1<sup>er</sup> juillet, la journée nationale du déménagement au Québec est arrivée. Un québécois sur cinq changera de domicile ce jour-là. Comme à chaque année, des centaines de jeunes devront demeurer à la rue, soit parce que la recherche d'un logement se révèle un chemin impossible en raison des coûts trop élevés des logements ou parce qu'ils sont victimes de préjugés de la part des propriétaires. La situation la plus récente portée à notre attention est celle d'une jeune femme à qui on a refusé un logement en raison de son statut de jeune mère, célibataire, étudiante et noire. Au 21<sup>ème</sup> siècle, le racisme et la discrimination sont toujours présents dans notre société qui se déclare pourtant ouverte et tolérante. Cette réalité restreint, voire bloque l'accès aux jeunes à des logements décentes.

Malheureusement cet exemple est loin d'être un cas isolé. Les données statistiques du territoire nous informent sur le pourcentage que représentent les jeunes âgés entre 15-24 ans. Ce groupe constitue 13,25% de la population sur un total de près de 400 mille habitants, ce qui représente 50 000 jeunes citoyens. À Longueuil, seulement cinq organismes offrent une alternative à la rue aux jeunes à risque d'itinérance, pour un total de 128 places d'hébergement. Ces logements s'adressent aux mères victimes de violence conjugale, aux jeunes mères, ainsi qu'aux jeunes femmes et hommes qui désirent reprendre leur vie en mains après avoir vécu des difficultés diverses. Malgré le peu de place disponible s'adressant à cette population et le refus presque systématique des propriétaires de louer aux jeunes, les instances gouvernementales demeurent sourdes aux demandes des organismes communautaires et des citoyens de fournir des solutions concrètes aux problèmes de logements.

En 2007, le ministère de la Santé et des Services sociaux et la Société d'habitation du Québec (SHQ) ont publié le *Cadre de référence pour le soutien communautaire en logement social*, et encore une fois, les jeunes n'ont pas été ciblés comme une priorité. À chaque fois qu'il y a des coupures de ressources dans les organismes communautaires et les institutions décisionnelles, les premiers affectés sont évidemment les plus

marginalisés de la société, dont les jeunes. À titre d'exemple, lors du dernier budget, nous avons appris l'abolition du Conseil permanent de la jeunesse, le seul organisme de l'appareil gouvernemental dirigé par des jeunes et pour des jeunes. Ce sont vingt-cinq ans de recommandations et de consultations avec les jeunes qui se sont vues directement reléguées aux oubliettes. Le premier ministre Charest laisse tomber les jeunes et ce, en occupant le poste de ministre responsable des dossiers jeunesse. Quelle ironie! Nous tenons également à rappeler qu'en 2009, la Commission de droits de la personne a émis des recommandations à l'État québécois pour qu'il instaure des mesures préventives afin d'assurer les droits socio-économiques de la société. Notre analyse nous permet d'affirmer que nous constatons au contraire, un recul flagrant des droits sociaux et de la démocratie au Québec.

Nous, les jeunes, exigeons le respect des droits fondamentaux, dont le droit au logement. Nous ne sommes pas des délinquants et nos enfants ne sont pas des vermines. Notre engagement envers la société nous permet de rester debout. Nous ne laisserons plus les injustices se perpétuer sans rien dire. Nous devons rester unis et dès aujourd'hui nous déclarons l'état d'alerte contre toute personne ou institution qui essaierait de brimer les droits des jeunes. Notre indignation nous pousse et nous poussera à dénoncer haut et fort les injustices. Les organismes communautaires seront nos meilleurs alliés et la société ne pourra qu'en être gagnante.

Comme le soutient Béatrice Vaugrante, directrice générale **d'Amnistie internationale Canada francophone** dans le cadre de la campagne [Exigeons la dignité!](#): « *Le droit au logement est aussi important que celui de ne pas être torturé.* »

-30-

Source :

Santia Antoine

Représentante des jeunes BCJ

Téléphone 450.463.3530

Pedro-Nel Marquez

Travailleur communautaire BCJ

Téléphone 450.463.3530

**Organismes qui appuient cette initiative :**

Bureau de Consultation Jeunesse – BCJ

Table itinérance Rive-sud

Frapru

Rapsim

L'Antre-temps

Maison La Virevolte

Macadam sud

Carrefour le Mousseau